



# Diplôme interuniversitaire Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins

## PERSONNES CONCERNÉES ET PRÉ-REQUIS

Médecins souhaitant se reconverter vers la médecine du travail.

La formation est ouverte aux médecins non titulaires de la qualification en médecine du travail et justifiant d'au moins 3 ans d'inscription au Conseil de l'Ordre des Médecins. La formation n'est ouverte qu'aux médecins disposant d'une promesse d'embauche dans un service de Santé au Travail puis d'un contrat de type collaborateur médecin au sens de l'article R4623-25 du Code du Travail.

## MODALITÉS D'ADMISSION

Le dossier de candidature (renseignements auprès du SFC) doit être soumis à l'avis du conseil pédagogique du DIU avant l'inscription. Date limite de dépôt des dossiers de demande d'inscription auprès du Conseil Pédagogique Interrégional : 31 août 2023. Date limite pour les inscriptions administratives : 30 septembre 2023.

## CONTEXTE ET POINTS FORTS DE LA FORMATION

Le Décret du 30 janvier 2012 précise à l'article R. 4623-25 "Le service de santé au travail ou l'employeur peut recruter des collaborateurs médecins. Ces médecins s'engagent à suivre une formation en vue de l'obtention de la qualification en médecine du travail auprès de l'Ordre des médecins. Ils sont encadrés par un médecin qualifié en médecine du travail qu'ils assistent dans ses missions".

Points forts :

- Formation qui répond à un aspect réglementaire de la réforme de la médecine du travail
- Formation qui permet aux médecins d'obtenir la qualification en médecine du travail

## COMPÉTENCES À L'ISSUE DE LA FORMATION

- > Maîtriser le contexte de l'entreprise et du monde du travail afin de mettre en relation santé et conditions de travail
- > Maîtriser le cadre réglementaire, déontologique, éthique de l'exercice de la médecine du travail
- > Evaluer et suivre les capacités de travail, maîtriser l'ensemble des éléments pour le maintien dans l'emploi. Savoir définir, tracer et gérer les effets médicaux de la pénibilité et du vieillissement au travail
- > Identifier et évaluer les risques professionnels pour les mettre en rapport avec des effets sur la santé, des accidents du travail ou des maladies professionnelles
- > Mettre en œuvre un dépistage et un suivi individuel et collectif des travailleurs en fonction des risques auxquels ils sont exposés
- > Mettre en œuvre ou participer à des actions de veille sanitaire, de recherche épidémiologique dans le champ de la santé au travail
- > Maîtriser l'ensemble des outils nécessaires à l'action en milieu de travail
- > Mener, dans le cadre de la loi du 2 août 2021, toutes les actions de prévention technique, organisationnelle et médicale en animant et coordonnant une équipe pluridisciplinaire
- > Conseiller l'entreprise sur la surveillance globale du milieu de travail et une gestion globale des risques y compris les risques environnementaux

## PROGRAMME

### UE 1 : Le monde du travail

Organisation de la santé au travail ; L'entreprise ; Réglementation ; Évaluation et suivi des capacités ; Maintien dans l'emploi ; Pénibilité.

### UE 2 : Les risques professionnels

Nature ; Évaluation ; Suivi et traçabilité.

### UE 3 : Outils et méthodes

Méthodologie d'étude et de recherche ; Conduite de projet ; Veille sanitaire ; Communication.

### UE 4 : L'équipe pluridisciplinaire

Surveillance du milieu de travail et gestion des risques ; L'équipe de santé au travail ; Management d'équipe.

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Il s'agit d'une formation en alternance d'une durée de 4 ans à temps plein (ou au minimum à 80 %). Le DIU comporte 2 parties :

- Deux ans de formation théorique et pratique. La partie théorique se déroule sous la forme de sessions de 2 jours d'enseignement par mois dans l'interrégion sur un cycle de 2 ans. La partie pratique sous forme de stages encadrés par le tuteur au sein du service de santé au travail (9 mois) et en milieu institutionnel (3 mois).
- Deux ans de formation pratique sous forme de stage professionnel dans le service de santé au travail ponctué par des journées d'évaluation des compétences en présence du tuteur et des enseignants.

## CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

- > Contrôle lors des sessions par exposés oraux et examen écrit de 2 heures en fin de 2<sup>ème</sup> année.
- > Attestation de validation des stages pratiques et rapport de stage.
- > Mémoire de fin de formation.

## RESPONSABLES SCIENTIFIQUES

Pr Maria GONZALEZ, Professeur à la Faculté de Médecine de Strasbourg, courriel : maria.gonzalez@chru-strasbourg.fr.

Dr Isabelle THAON, Maître de conférence-Praticien Hospitalier à la Faculté de Médecine de Nancy.

Pr Frédéric DESCHAMPS, Professeur à la Faculté de Médecine de Reims.

Dr Esther SZWARC, Maître de conférence associé à la Faculté de Médecine de Besançon.

## DIPLÔME INTERUNIVERSITAIRE

**Durée : 4 ans dont 300 heures de formation théorique**

**En 2023/2024 :**

Référence : SGY23-0344A

Début des enseignements le 25 octobre 2023

Attention : la formation se déroule en alternance à la faculté de médecine de Strasbourg, Nancy, Besançon et Reims.

### Tarif

13600 €

pour les 4 années

### Lieu

Hôpital Civil

1 Place de L'Hôpital

67000 Strasbourg

### Renseignements et inscriptions

Sophie GUY

Tél : 03 68 85 49 92

Sauf les vendredis

s.guy@unistra.fr

### Nature et sanction de la formation

Cette formation constitue une action d'adaptation et de développement des compétences. Elle permet l'obtention d'un diplôme d'université sous réserve de satisfaire aux modalités d'évaluation des connaissances et des compétences qui sont portées à la connaissance des stagiaires. La formation donne également lieu à la délivrance d'une attestation de participation.

Des évaluations au cours de la formation permettent de mesurer la satisfaction des stagiaires ainsi que l'atteinte des objectifs de formation (connaissances, compétences, adhésion, confiance) selon les niveaux 1 et 2 du modèle d'évaluation de l'efficacité des formations Kirkpatrick.